

**Message du Conseil communal au Conseil général
relatif aux comptes 2018**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément à l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) du 25 septembre 1980, nous avons l'avantage de vous remettre pour approbation les comptes de l'exercice 2018 de la Commune de Marly.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil communal dans sa séance du 19 mars 2019 et ont été dûment vérifiés par l'organe de contrôle du 25 au 28 mars 2019.

1. Le résultat du compte de fonctionnement 2018

Le budget de fonctionnement de l'exercice 2018 proposait un excédent de charges de Fr. 1'428'735.-.

Ce déficit représente 2.54% du total des recettes hors imputations internes (0.02% en 2017).

Le résultat de l'exercice 2018 affiche **excédent de charges** (déficit) **de Fr. 880'736.-**, soit une amélioration du résultat envisagé de Fr. 548'000.-.

Cette embellie est consécutive à des charges totales, hors imputations internes, inférieures au budget pour Fr. 1'352'519.- (- 3.7%) et des recettes également inférieures aux projections 2018 pour Fr. 804'519.- ou - 2.3%.

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Charges	39'328'277.35	40'884'185.00	38'892'954.04
Produits	38'447'541.84	39'455'450.00	38'886'571.57
Excédent de produits (+)/ de charges (-)	-880'735.51	-1'428'735.00	-6'382.47

2. Le compte des investissements 2018

Les investissements nets 2018 s'élèvent à **Fr. 1'399'029.-** (contre Fr. 3'606'859.- en 2017), avec des charges totales s'élevant à Fr. 2'356'246.- et des recettes à Fr. 957'217.-. Les investissements, terminés à la fin de l'exercice 2018, affichent un « manco » de Fr. 57'976.-.

Le « *disponible* » qui est à reporter en 2019 (messages déjà votés et en cours de réalisation ou non encore commencés) s'élève à Fr. 10'612'737.-. L'état des investissements réalisés, en cours ou votés, figure dans l'édition des comptes annuels 2018.

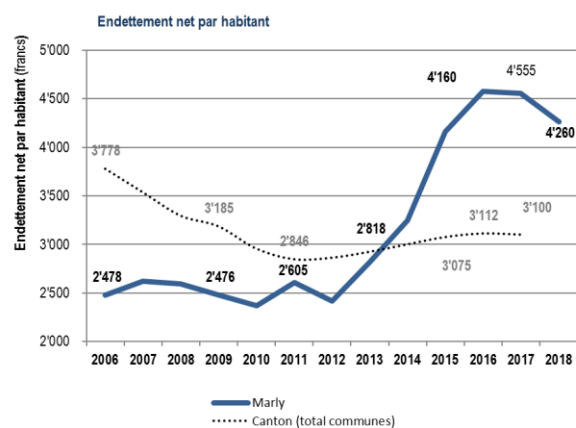
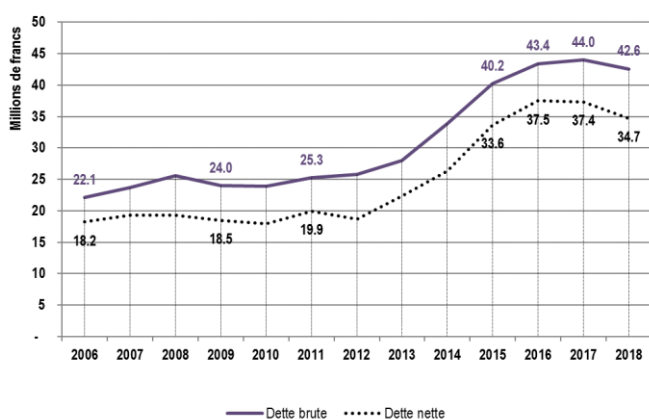
	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Dépenses	2'356'245.55	13'817'877.00	3'961'626.35
Recettes	957'216.85	3'405'000.00	354'767.85
Investissements nets	1'399'028.70	10'412'877.00	3'606'858.50

3. La dette communale

La dette nette communale (déterminée selon les directives Scm) s'élève, au 31 décembre 2018, à 34,74 millions de francs (37,35 millions de francs à fin 2017 ; 37,47 millions de francs à fin 2016).

Les dettes à moyen et long terme ont progressé pour atteindre, à fin décembre 2018, un montant de **40,79 millions de francs** (40,16 millions de francs à fin

2017/ 40,27 millions à fin 2016 / 36,65 millions à fin 2015). Durant l'année 2018, des amortissements financiers pour 1,92 million de francs ont été réalisés (2,12 millions de francs en 2017). Un nouvel emprunt a été contracté en 2018 (valeur initiale de 6 millions de francs / 1.3275%). Deux emprunts ont été remboursés (soldes) pour un total de 3,45 millions de francs.



4. Ecarts globaux au budget 2018 ou aux comptes 2017

Les principales variations des rubriques de l'exercice 2018 vous sont communiquées ci-après. Vous trouverez des commentaires plus détaillés, aussi bien sous la rubrique « Commentaires aux comptes de l'exercice 2018 » des comptes publiés que dans notre rapport de gestion annuel.

4.1. Les charges

Les charges nettes globales 2018, *avant imputations internes*, s'élèvent à **35'545 kCHF** (35'372 kCHF en 2017 ; 33'729 kCHF en 2016) et sont en dessous des prévisions budgétaires à raison de 1'353 kCHF.

La diminution des charges totales par rapport au budget 2018, s'élève à **1'353 kCHF** (- 3.7%) et trouve son explication par les différents écarts suivants.

Les charges nettes relatives aux **frais du personnel (30)** sont inférieures de 142 kCHF par rapport budget de l'exercice (-1.6%) mais supérieures aux comptes 2017 (+ 190 kCHF/ +2.2%). Globalement, par rapport aux prévisions budgétaires 2018, la catégorie 301 relative aux traitements du personnel administratif et d'exploitation est en diminution de 101 kCHF. Les autres charges relatives au personnel (assurances, caisse de prévoyance, autres assurances et autres charges de personnel) sont globalement également en baisse par rapport au budget pour un total de 42 kCHF.

Les **frais de gestion des biens, services et marchandises (31)** présentent une amélioration

nette de plus de 4.0% soit 160 kCHF par rapport au budget. Une augmentation de ces dépenses est toutefois enregistrée par rapport aux comptes 2017 (+ 110 kCHF ou +2.9%). Les écarts les plus importants sont identifiés sur les rubriques 318 « Prestations de services et primes d'assurances » (-89 kCHF au budget) et 319 « Impôts, taxes, cotisations, indemnités, pertes sur débiteurs, remboursements à des tiers » (-53 kCHF).

Globalement, les **intérêts passifs (32)** affichent une amélioration sur le budget de 66 kCHF pour atteindre un total de 661 kCHF en 2018. Par rapport aux comptes de l'année précédente, nous notons une diminution de ces charges à raison de 98 kCHF.

Les **amortissements obligatoires (330)** enregistrés en 2018 s'élèvent à 1'744 kCHF (1'232 kCHF en 2017)

et sont en progression de 513 kCHF par rapport à l'année 2017. L'écart au budget 2018 est moins important (+ 38 kCHF).

Une amélioration au budget sur les charges du poste **35 « Remboursements et participations à des collectivités publiques »** est constatée pour un total de 592 kCHF (- 3.9%). Avec un résultat final de 14'516 kCHF en 2018, cette rubrique présente une croissance de dépenses de 484 kCHF par rapport à 2017. Les variations concernent essentiellement :

- **Les participations au Canton (351)** qui ont augmenté de 46 kCHF (+0.6%) par rapport au budget (+3.2% / +251 kCHF aux comptes 2017). L'écart global au budget est constaté sur les dicastères: Enseignement et formation : -54 kCHF, Santé : +25 kCHF, Culture, loisirs et sport : +7 kCHF et Affaires sociales pour +69 kCHF.
- **Les participations aux autres communes, consortium et associations de communes (352)** sont, quant à elles, inférieures aux prévisions budgétaires pour 639 kCHF mais en progression de 3.8% (+234 kCHF) par rapport aux comptes annuels 2017. La répartition de cet écart

4.2. Les produits

Le total des produits, hors imputations internes, est inférieur aux prévisions budgétaires pour 805 kCHF pour atteindre un montant de 34'665 kCHF. Il est également en baisse de 701 kCHF en regard de l'exercice précédent. Cette régression des recettes est expliquée par les divers éléments mentionnés ci-après.

En regard du budget 2018, une variation globale de 852 kCHF (-3.2%) concerne les **impôts (40)**. Cette détérioration est notamment répartie entre **des recettes en baisse** sous les postes :

- impôt sur le revenu des personnes physiques (-1'146 kCHF ; -6.8%)
- impôt sur la fortune des personnes physiques (- 19 kCHF ; -0.9%) ;
- impôt sur les prestations en capital (- 47 kCHF) ;
- impôt sur le capital des personnes morales (-28 kCHF ; -5.8%) ;
- impôt sur les gains en capital (-102 kCHF ; -18.5%)
- impôt sur les successions et donations (-43 kCHF ; -61.4%)

et **des recettes supplémentaires** constatées sous :

- impôt à la source (+15 kCHF ; +2.3%) ;
- impôt sur le bénéfice des personnes morales (+15 kCHF ; +1.2%) ;
- la contribution immobilière (+53 kCHF ; +1.6%)
- impôt sur les mutations immobilières (+447 kCHF ; + 52.6%).

En regard de l'exercice précédent, nous constatons une hausse globale de cette rubrique à hauteur de 917 kCHF (ou + 3.7%). Les plus importantes

au budget 2018 s'explique essentiellement par des variations sur l'Enseignement et la formation : -217 kCHF, les Affaires sociales : -437 kCHF et Protection, aménagement environnement : -64 kCHF. L'Ordre public, la Santé et les Transports et communications progressent globalement de 97 kCHF.

Avec une progression de 1.4% (+75 kCHF) par rapport aux comptes 2017 mais avec une baisse de 10.5% par rapport au budget 2018, les **subventions accordées (36)** affichent un total 2018 de 5'222 kCHF (5'147 kCHF en 2017). Le secteur des Affaires sociales est le plus impacté et contribue à expliquer l'écart au budget 2018 avec une baisse de ces charges de 462 kCHF. Un montant inférieur aux prévisions est également répertorié dans le dicastère Transport et communications pour 102 kCHF.

Les **attributions aux réserves (38)** présentent une augmentation des charges au budget 2018 de 169 kCHF. Cependant, en regard des comptes 2017, nous notons une diminution totale de 1'111 kCHF, principalement consécutive à l'attribution de 1'200 kCHF à la réserve dite du « parc immobilier » en 2017 (droit de superficie de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg, construction d'appartements pour seniors – Pré Zurthanen).

variations concernent l'impôt sur le revenu des personnes physiques (+ 160 kCHF), l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (+608 kCHF) et l'impôt sur les mutations immobilière (+521 kCHF). L'impôt à la source diminue (- 324 kCHF) tout comme l'impôt sur les gains en capital (-202 kCHF). Les autres impôts affichent une progression globale de 154 kCHF.

Les revenus de biens (42) sont supérieurs au budget 2018 de 15 kCHF pour atteindre un total de 324 kCHF. En regard aux comptes de l'exercice 2017, nous notons une diminution importante de 1'820 kCHF, écart justifié par l'encaissement du droit de superficie (Pré Zurthanen) acquitté par la Caisse de Prévoyance de l'Etat de Fribourg en 2017. Sur le total versé de 1'774 kCHF, un montant de 1'200 kCHF a été porté en réserve (Réserve parc immobilier) sous rubrique comptable 99.382.00 « Attribution à réserve ».

Les recettes relatives aux **contributions, émoluments, taxes et produits des ventes » (43)** sont en progression de 245 kCHF au budget 2018 (+ 46 kCHF / + 0.8% par rapport aux comptes 2017). La principale augmentation de ces recettes concerne la

rubrique 436 « Remboursements de tiers » pour un montant de 159 kCHF.

Les produits relatifs aux « Remboursements de dédommagements de collectivités publiques » (45) sont en régression aussi bien en comparaison du budget 2018 (-206 kCHF) que des comptes 2017 (- 71 kCHF). Par rapport au budget 2018, la majorité de la baisse des recettes est constatée sous le dicastère des Affaires sociales : - 194 kCHF (identifié sous le poste de récupération d'aide sociale du Canton et District pour 178 kCHF notamment).

En dessus des prévisions budgétaires 2018, la rubrique **Subventions acquises (46)** atteint 1'007 kCHF (+ 20 kCHF au budget / + 221 kCHF aux comptes 2017). L'écart principal par rapport aux comptes de l'exercice précédent est consécutif à l'augmentation de l'attribution de la péréquation des ressources pour 167 kCHF ainsi qu'à celle des besoins pour 23 kCHF notamment.

Nous noterons enfin que les **prélèvements sur les réserves** (-7 kCHF par rapport au budget) sont en dessus de l'exercice 2017 à raison de 5 kCHF.

5. Conclusions et perspectives

Après des exercices bénéficiaires voire équilibrés depuis 2015, le Conseil communal présente un exercice 2018 avec une perte de Fr. 880'736.-, inférieure de Fr. 548'000.- au budget. Les raisons de la perte de près de 880'000 francs sont explicitées ci-avant avec les écarts principaux au niveau des charges et des produits. Il faut relever que les charges sont relativement contenues par rapport aux comptes 2017 avec une augmentation de 1,1%. Les charges dites liées sont en augmentation ces dernières années, raison pour laquelle le Conseil communal se doit de maintenir le cap pris en 2015 et gérer les dépenses non liées à des obligations légales ou contractuelles conformément aux principes d'un usage économe et efficace des fonds publics. Non seulement la croissance des impôts pour les personnes physiques (revenu et fortune) est une nouvelle fois en dessous des prévisions annoncées par le Service cantonal des contributions et donc des attentes du Conseil communal, mais des investissements importants répertoriés dans le plan financier 2019-2023 seront à réaliser ces prochaines années. Une équation difficile à résoudre.

En restant à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez lui poser, le Conseil communal vous invite à approuver les comptes 2018 tels qu'ils vous sont présentés.

Dans cette attente, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

M. Jean-Pierre HELBLING

M. Nicolas GEX

Annexes mentionnées